

MAIRIE
DE
POUXEUX



A 20 heures 00

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	17
Absents	2
Votants	18

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 19 mars 2021 s'est réuni le **jeudi 1^{er} avril 2021 à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

Mme Evelyne LOUIS a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. M. HUMILIERE Pascal, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. Mme AIME Elodie, 4 ^{ème} Adjointe	X			
6. M. MARCHAL Jean-Pierre, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. M. HENRY Denis, Conseiller Municipal	X			
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal		X		
9. Mme LOUIS Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale	X			
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale	X			
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale	X			
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale	X			
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	X			
18. M. GUILLEMINOT Christophe, Conseiller Municipal		X	P. BICHOTTE	
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale	X			

La séance est levée à 21 heures 37 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2021/017 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 4 février 2021

N° 2021/018 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

- N° 2021/019 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2020 - Vote du Budget Primitif 2021
- N° 2021/020 Finances locales – Fiscalité – 07-02 –
Fixation des taux de fiscalité locale 2021
- N° 2021/021 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS
- N° 2021/022 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des
Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
- N° 2021/023 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget Principal -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2020 - Vote du Budget Primitif 2021
- N° 2021/024 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Chaufferie bois
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2020 - Vote du Budget Primitif 2021
- N° 2021/025 Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants - 05-03
CCAS - Nomination d'un représentant du Conseil Municipal
- N° 2021/026 Finances Locales – Divers – 07-10
Refacturation du chauffage aux locataires des bâtiments communaux
- N° 2021/027 Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Location de l'appartement communal situé 58 rue de la Gare à Pouxoux
- N° 2021/028 Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention au Département des Vosges : Projet LAPI
- N° 2021/029 Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02
Tarifs municipaux et règlements
- N° 2021/030 Domaines de compétences – Transports – 08-07
Ligne SNCF Epinal-Saint-Dié

Délibération n° 2021/017

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 4 février 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 4 février 2021.

Délibération n° 2021/018

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,
Monsieur le Maire

a) A signé les marchés suivants :

-ENTRETIEN DU TERRAIN SYNTHETIQUE 2021/2022/2023 :
TECHNIGAZON : 5 550,00€ HT 6 660€ TTC

b) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
Consorts CHASSARD-PIERREL		22 RUE DE LA FONTAINE	X		AM 158	2021/02
MAIRE	CAMILLE	241 RUE DU TAMBOIS	X		AL 205-206	2021/03
VINCENT	FLORENCE	228 A LA MALAIDE	X		C 7-9-10-11-13-18-55-1238	2021/04
LALLEMAND	JEAN-DANIEL	2 LOTISSEMENT LES PRES DE LA BORDE	X		AE 98	2021/05
STABLER-AUNIS	Cédrine - Pierre	802 RUE DE LA GARE	X		AN 170	2021/06
MIRABEL	NICOLAS	345 CHEMIN DE BAZIMPRES	X		AB 206-208	2021/07

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2021/019

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2020 - Vote du budget primitif 2021

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2020, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Jacques HUREL, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2020 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE le déficit d'investissement, soit 5 357.07 €

REPORTE le déficit de fonctionnement, soit 22 811.05 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	154 413,12 €	154 413,12 €
INVESTISSEMENT	19 717,07 €	19 717,07 €

Délibération n° 2021/020
Finances locales – Fiscalité – 07-02 –
Fixation des taux de fiscalité locale 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux communaux

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2021 :

- taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 38.13 %
- taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 23.50 %

Délibération n° 2021/021
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

S'OPPOSE à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

Délibération n° 2021/022
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits
Indivis de Pouxoux-Jarménil

A compter du 1^{er} janvier 2021, les chiffres officiels de la population sont fixés ainsi :

- Jarménil : 480
- Pouxoux : 2028

Les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil se répartissent donc de la façon suivante :

Jarménil : 19.14 %

Pouxoux : 80.86 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE que les participations à la Commission Syndicale pour le Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil s'élèvent en 2021 à 11 696.93 € :

2 238,79 € pour Jarménil

9 458.14 € pour Pouxoux

Délibération n° 2021/023

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2020 - Vote du budget primitif 2021

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2020, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Jacques HUREL, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2020 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE le solde de déficit d'investissement, soit 509 626,89 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 498 892,15€

REPORTE l'excédent de la section investissement, soit 485 892.71 €

Subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Monsieur le Maire explique que le Budget de la Chaufferie Bois est déficitaire et ne pourrait pas s'équilibrer sans une hausse excessive des tarifs qui ne serait pas supportable par les locataires des bâtiments communaux. Il propose donc à l'Assemblée de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention, Madame Florence CHARMY

ACCEPTE en raison des arguments évoqués par Monsieur le Maire de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois de 80 325,67 €

Subvention d'équilibre au Budget Forêt

Monsieur le Maire explique que le Budget de la forêt est déficitaire du fait de la santé des bois communaux. Il propose donc à l'Assemblée de verser une subvention d'équilibre au Budget Forêt.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE en raison des arguments évoqués par Monsieur le Maire de verser une subvention d'équilibre au Budget Forêt de 9 475,12 €

Subvention d'équilibre au Budget CCAS

Monsieur le Maire explique que le Budget du CCAS ne dispose d'aucunes ressources propres. Il propose donc à l'Assemblée de verser une subvention d'équilibre au Budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE en raison des arguments évoqués par Monsieur le Maire de verser une subvention d'équilibre au Budget du CCAS de 1 929,52 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 935 990,75 €	1 935 990,75 €
INVESTISSEMENT	1 307 843.42 €	1 307 843.42 €

Délibération n° 2021/024

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget Chaufferie bois - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2020 - Vote du budget primitif 2021

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2020, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Jacques HUREL, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2020 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE le déficit d'investissement, soit 36 978,79 €

AFFECTE totalement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 21 347,24 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	143 936,67 €	143 936,67€
INVESTISSEMENT	78 745,22 €	78 745,22 €

Délibération n° 2021/025

Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants - 05-03

CCAS - Nomination d'un représentant du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Nadège MARTIN au conseil d'administration du CCAS à la place de Mme Cassandre LA VAULLEE.

Nouveau tableau des représentants du Conseil Municipal au CCAS :

Jacques HUREL	Edith GREMILLET	Elodie AIME
Aude VIVIER	Elise KOHLER	Nadège MARTIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la nouvelle liste des représentants du Conseil Municipal au CCAS.

Délibération n° 2021/026

Finances Locales – Divers – 07-10

Refacturation du chauffage aux locataires des bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente les critères de refacturation des frais de chauffage, aux locataires des bâtiments communaux.

Les locataires sont refacturés pour le P1 (fourniture d'énergie) en fonction du relevé mensuel et au prix révisé par Dalkia mensuellement également. Il est également refacturé aux locataires le P2 (exploitation et maintenance) et le P3 (garantie totale) selon un pourcentage de répartition ainsi que 5% pour les pertes de réseaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DIT qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les frais de chauffage seront refacturés aux locataires des bâtiments communaux selon les conditions suivantes :

- Refacturation de la fourniture d'énergie P1 en fonction de l'utilisation réelle relevée sur le compteur et au prix révisé par DALKIA mensuellement
- Facturation du coût total Exploitation et Maintenance P2 (coût total P2 annuel sur abonné + coût P2 annuel sur chaufferie centrale) selon le pourcentage de répartition présenté en annexe

Délibération n° 2021/027

Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03

Location de l'appartement communal situé 58 rue de la gare à Pouxoux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques HUREL, 1^{er} Adjoint, qui propose de fixer le loyer mensuel de l'appartement communal situé 58 rue de la Gare à Pouxoux à 400 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE le Maire à mettre en location l'appartement communal situé 58 rue de la Gare à Pouxoux au prix mensuel de 400€, auquel s'ajouteront les charges de chauffage, un prix mensuel de 30€ pour la location du garage attenant et ce, à compter du 1^{er} juillet 2021

DIT que la caution représente un mois de loyer soit 400€

AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir

Délibération n° 2021/028

Finances locales – Subventions – 07-05

Demande de subvention au Département des Vosges : Projet LAPI

Vu le projet LAPI sur le département des Vosges

Vu l'avis du référent de sureté

Vu la DETR

Vu la possibilité de solliciter également le Département des Vosges

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SOLLICITE la subvention suivante :

- le taux maximal au Département des Vosges au titre des « amendes de police » concernant son projet LAPI sur la commune
-

Délibération n° 2021/029

Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02

Règlements

Monsieur le Maire rappelle le concours des maisons fleuries puis donne la parole à Mme Elise KOHLER qui explique le projet de concours de dessins.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le règlement du concours des maisons fleuries et du concours de dessins

Délibération n° 2021/030

Domaines de compétences – Transports – 08-07

Ligne SNCF Epinal-Saint-Dié

Vu le projet de la Région Grand Est de relier Epinal et Saint-Dié avec un seul arrêt, à Bruyères
Vu la possibilité de recréer un arrêt à Arches permettant des correspondances avec Remiremont

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SOLLICITE la région Grand Est et son service Transports et mobilité afin de recréer un arrêt à Arches sur la ligne Epinal/Saint-Dié